

# **Recommandations du secteur de la danse dans le cadre de la Révision du programme d'assurance-emploi**

## **English will follow**

*En tant que représentant-e-s du secteur de la danse dans le pays, nous vous faisons parvenir des recommandations dans le cadre de la révision du programme d'assurance-emploi, et notamment pour les artistes en danse, qui représentent clairement les besoins et priorités de nos membres.*

*Merci infiniment de votre attention et n'hésitez pas à nous contacter pour de l'information supplémentaire.*

*Karla Etienne, directrice générale de l'Assemblée canadienne de la danse, [karla@cda-acd.ca](mailto:karla@cda-acd.ca)*

*Kim-Sanh Châu, Codirectrice artistique et générale du Studio 303, [kimsanh@studio303.ca](mailto:kimsanh@studio303.ca)*

*Robert Sauvey, Directeur général, Dance Umbrella of Ontario, [robert@danceumbrella.net](mailto:robert@danceumbrella.net)*

*Kristian Clarke, Directeur général, Centre de ressources et transition pour danseurs (CRTD), [kristian@dtrc.ca](mailto:kristian@dtrc.ca)*

*Nadine Medawar, Directrice générale, Regroupement québécois de la danse (RQD), [nmedawar@quebecdanse.org](mailto:nmedawar@quebecdanse.org)*

## **Contexte**

Les artistes de la danse vivent dans la précarité financière et sont peu soutenus par les programmes en place. Une large proportion de travailleur-se-s ne remplit pas les critères requis pour y être éligible, ces programmes demeurant articulés autour de la notion de travail salarié à temps plein.

Les données du recensement de 2016 de Statistique Canada, les artistes moins payé.e.s sont les danseuses et danseurs avec un revenu annuel moyen lié à la danse de 16 005 \$.

Les danseuses et danseurs sont généralement des travailleurs saisonniers puisque l'offre culturelle s'étend généralement de septembre à juin, avec

une pause durant le temps des fêtes. Les danseuses et danseurs sont des travailleurs autonomes qui vivent de contrats en contrats, redoublant d'ingéniosité en mettant à profit leurs diverses compétences dans différents rôles dans le secteur (interprète, chorégraphe, répétiteur, conseiller) pour et avec une multitude d'autres artistes.

Plusieurs travaillent dans d'autres secteurs comme la restauration, l'hôtellerie ou l'éducation. Ces artistes occupent donc parfois des emplois à temps partiel, cependant ils et elles doivent être disponibles pour les contrats à venir. De cette disponibilité dépend la suite de leur carrière. Il leur est parfois difficile d'occuper des emplois complémentaires de longue durée.

Les danseuses et danseurs sont des athlètes de haut niveau. Les exigences physiques et mentales requises pour leur profession sont très élevées. Pourtant, il leur revient la charge de s'entraîner et de se soigner, et ce, à leurs frais. Les danseurs ne disposent que de très peu de soutien ou de programmes pour veiller à leur santé. Il va s'en dire qu'ils doivent débourser un montant important en frais d'osthéopathes, de physiothérapeutes, de psychologues ainsi que de classes d'entraînement pour maintenir leur niveau d'excellence.

Les danseurs et danseuses ne sont généralement pas syndiqué-e-s comme d'autres artistes de la scène, musiciens ou actrices et acteurs par exemple. Ils sont donc ainsi peu protégés et bénéficient peu des régimes d'assurance ou de retraite offerts par les grands syndicats (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA), l'Union des artistes (UDA), la Canadian Actors Equity Association (CAEA) et la Writers Guild of Canada (WGC)). Certaines associations professionnelles offrent la possibilité d'adhérer à un régime d'assurance. Cependant, les revenus des artistes de la danse sont si peu élevés qu'ils et elles peinent à cotiser et y adhérer.

Les artistes qui pratiquent des formes non-occidentales de danse gagnent encore moins de revenus que les autres. Ils sont d'autant plus précaires. Le recensement de 2016 a révélé que les artistes autochtones, noir.e.s et autres artistes racisé.e.s gagnent beaucoup moins de revenus que leurs homologues non autoctochtones/non racisé.e.s. Les artistes autochtones, et noirs et racisé.e.s gagnent un revenu médian de 68 cents et 72 cents, respectivement, pour chaque dollar des artistes non autochtones non noir.e.s/non racisé.e.s. Les grandes compagnies de ballet peuvent souvent offrir des contrats à long terme ou des contrats salariés aux danseuses et danseurs mais ceci constitue l'exception plutôt que la norme. Ceci contribue à l'iniquité entre Canadiens et Canadiennes. Le programme devrait pouvoir contribuer à diminuer ces iniquités et bien desservir tous

les artistes peu importe la forme artistique qu'ils et elles pratiquent et peu importe leurs origines culturelles.

Le programme de Prestations spéciales de l'assurance-emploi pour travailleur-se-s autonomes ne fonctionne pas pour les artistes de la danse étant donné leur précarité financière expliquée ci-dessus ainsi que les inadéquations entre l'éligibilité et les réalités de ce métier. Le niveau de cotisation est encore élevé pour beaucoup ainsi que le revenu net minimum requis (7 555 \$ en 2020), surtout pour ceux et celles qui démarrent leur carrière ou qui sont en transition. Un autre frein à cette possibilité est l'obligation d'y adhérer à vie. La longueur de la vie professionnelle des artistes de la danse est très variable. Elle dépend de plusieurs facteurs tels que la forme physique et l'absence de blessure, la capacité à trouver des contrats, la conciliation travail-famille, l'impact des tournées internationales successives sur l'équilibre de vie, etc.

Les danseurs et danseuses paient parfois eux-mêmes des honoraires à d'autres artistes puisque les projets de danse incluent d'autres collaborateurs : autres danseurs, techniciens, musiciens, conseillers, scénographes, éclairagistes, etc. Ils ont parfois du mal à faire comprendre aux fonctionnaires la distinction entre les revenus de bourses obtenus pour le projet en entier et les revenus gagnés à leur propre fin. Ceci constitue une barrière supplémentaire à l'accès rapide aux prestations découlant d'une mécompréhension des réalités d'emploi des artistes de la danse.

L'impact de la pandémie a été très important pour les artistes de la danse. Le secteur des arts de la scène est encore le dernier à se relever. Partout, les arts et les spectacles ont subi des effets encore plus graves que les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Le PIB du secteur des arts de la scène a chuté de 62 % depuis l'an dernier (*The Globe and Mail*, 11 mars 2020). De plus, ce sont les artistes qui ont payé le plus lourd tribut pour cette perte : les heures travaillées dans le secteur des arts, des spectacles et des loisirs ont globalement baissé de 36,6 % en 2020, et de plus de 60 % chez les travailleurs des arts de la scène. Il nous paraît important que la révision du programme se fasse dans les meilleurs délais et réponde aux promesses gouvernementales d'équité et de justice sociale.

## Recommendations

Que le programme d'assurance-emploi devienne dans sa visée un programme d'assurance de revenus pour les artistes de la danse en:

- Diminuant le nombre d'heures assurables requis. L'initiative de baisser le nombre à 140h est un bon pas en ce sens.

- Permettant aux artistes d'accumuler des heures de différents emplois et employeurs.
- Développant un programme d'intermittance spécifique afin que les artistes de la danse puissent obtenir un revenu entre les contrats et les saisons culturelles. Les artistes de la danse devraient être éligibles même s'ils et elles ont un emploi à temps partiel pour leur assurer un niveau de revenu décent entre les saisons culturelles et les contrats. Les critères et le revenu mensuel offert par la PCRE de 2000\$ par mois (tel que conçu à l'origine) semblent être un excellent point de départ pour le programme. Le mécanisme, l'accessibilité et la souplesse du programme ont été très appréciés par tous les artistes, qui, il faut bien le comprendre, étaient bien impatients de recommencer à travailler.
- Finançant le programme amélioré d'assurance-emploi par un mécanisme où le gouvernement et les «employeurs» contribueraient aussi bien que les artistes individuels. Les artistes ne devraient pas contribuer seuls au système. Les exigences en matière de primes pour les artistes travailleurs contractuels devraient être soigneusement et équitablement échelonnées. Les contributions pourraient se faire soit par des déductions à la source, soit par le système fiscal.
- Permettant aux artistes de la danse de résilier leur inscription au programme d'assurance emploi pour travailleurs autonomes lorsqu'ils et elles changent de carrière.
- Incitant le Conseil des arts du Canada à permettre aux artistes d'inclure dans leur budget déposé dans les formulaires de subvention, les frais reliés à l'assurance emploi afin de faciliter l'accès au programme à tous et toutes les artistes qui participent au dit projet.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion d'offrir des suggestions sur la façon dont les danseurs et danseuses professionnel.le.s peuvent être mieux soutenu.e.s à travers le Canada grâce à des changements au programme d'assurance-emploi. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de développer nos recommandations.

**L'Assemblée canadienne de la danse** (ACD) a pour raison d'être de porter la voix du secteur professionnel de la danse au Canada. Elle milite pour un environnement sain et pérenne dans lequel la danse professionnelle canadienne peut s'épanouir. L'ACD cultive une voix nationale forte pour la danse professionnelle canadienne et encourage le développement de

ressources destinées à ce champ d'expression artistique. À l'occasion de conférences, d'ateliers et d'événements rassembleurs, nous réunissons la communauté de la danse d'un océan à l'autre, de façon à bâtir un milieu solide et dynamique.

Le **Regroupement québécois de la danse** (RQD) rassemble et représente les individus et organismes professionnels œuvrant en danse, dans le but de favoriser l'avancement et le rayonnement de l'art chorégraphique et de contribuer à l'amélioration des conditions de pratique en danse.

Le **Centre de ressources et transition pour danseurs** (CRTD) est un organisme à but non lucratif, œuvrant au plan national, dont la mission est de soutenir les danseurs dans les diverses phases de transition liées à leur cheminement artistique, professionnel et personnel, qu'ils soient en début de carrière, à mi-carrière ou en période de retrait.

Le **Studio 303** travaille à promouvoir l'art vivant en donnant la priorité au développement des pratiques émergentes en danse contemporaine et en création interdisciplinaire. Ce mandat est constamment défendu par de nouvelles initiatives afin de s'adapter aux besoins des artistes, comme aux appétits de découverte des spectateurs.

**Dance Umbrella of Ontario** (DUO) est un organisme à but non lucratif qui offre des services de gestion et d'administration aux organismes de danse ontariens. DUO a été créé en 1988 par les conseils des arts (fédéral, provincial, municipal) afin de soutenir les organismes de danse dans leurs activités administratives et managériales. Au-delà d'un éventail de services offerts sur mesure, DUO vient ainsi renforcer le secteur de la danse en mettant en œuvre de nouvelles initiatives stratégiques adaptées aux évolutions de ce dernier.

# Dance Sector Recommendations for the Employment Insurance Program Review

*As representatives of the dance sector across the country, we are sending you recommendations for the review of the Employment Insurance program, particularly for dance artists, that clearly represent the needs and priorities of our members.*

*Thank you very much for your attention and please do not hesitate to contact us for additional information.*

*Karla Etienne, Executive Director, Canadian dance Assembly,  
[karla@cda-acd.ca](mailto:karla@cda-acd.ca)*

*Kim-Sanh Châu, Co-Artistic and Co-Executive Director, Studio 303,  
[kimsanh@studio303.ca](mailto:kimsanh@studio303.ca)*

*Robert Sauvey, Executive Director, Dance Umbrella of Ontario,  
[robert@danceumbrella.net](mailto:robert@danceumbrella.net)*

*Kristian Clarke, Executive Director, Dancer Transition Resource Centre (DTRC), [kristian@dtrc.ca](mailto:kristian@dtrc.ca)*

*Nadine Medawar, Executive Director, Regroupement québécois de la danse (RQD), [nmedawar@quebecdanse.org](mailto:nmedawar@quebecdanse.org)*

## Context

Dance artists are financially insecure and under-supported by existing programs. A large proportion of workers do not meet the criteria for eligibility, as these programs remain built around the notion of full-time paid work.

According to Statistics Canada's 2016 census data, the lowest-paid artists are dancers with an average annual dance-related income of just over \$16,000.

Dancers are generally seasonal workers, as cultural offerings generally run from September to June, with much less work during the Summer.

Dancers are self-employed, living from contract to contract, multiplying their ingenuity by using their diverse skills in different roles in the sector (performer, choreographer, coach, consultant) for and with a multitude of other artists.

Although many work in other sectors such as the hospitality and education industries, these artists sometimes hold part-time jobs, but they balance this by being available for future dance contracts. This availability is critical to their careers. It is difficult for them to take on long-term supplemental jobs.

Dancers are similar to high-performance athletes. The physical and mental demands of their profession are very high. Yet they are responsible for training and caring for themselves at their own expense. Dancers have little support or programs in place to ensure their health. As a result, dancers must pay a significant amount of money for psychologists, osteopaths, physiotherapists, and training classes to maintain their level of excellence.

Dancers are generally not unionized like other performing artists, such as musicians and actors. As a result, they have little protection or access to insurance or pension plans offered by unions (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA), Union des artistes (UDA), the Canadian Actors Equity Association (CAEA) and the Writers Guild of Canada (WGC)). Some professional associations offer the possibility of joining an insurance plan. However, the incomes of dance artists are so low that they struggle to pay into these plans.

Artists who practice non-Western dance forms earn even less income. Their careers are even more precarious. The 2016 Census revealed that Indigenous, Black, and other racialized artists earn significantly less income than their non-Indigenous/non-racialized counterparts. Indigenous, and Black and racialized artists earn a median income of 68 cents and 72 cents, respectively, for every \$1 for non-Indigenous/non-Black/non-racialized artists. Also, large ballet companies often offer longer-term employment contracts or salaries-based contracts to dancers, but this is far from the norm. This contributes to inequity among Canadians. The program should be able to help reduce this inequity and serve all artists regardless of the art form they practice and regardless of their cultural background.

The Employment Insurance special benefits for self-employed people does not work for dance artists because of the financial insecurity described above. The contribution level is still high for many as well as the minimum net revenue required (7 555 \$ en 2020), especially for those starting their career or in transition. Another barrier to this opportunity is the lifetime membership requirement. The length of a dance artist's working life varies greatly. It depends on a number of factors, such as physical fitness and freedom from injury, the ability to find contracts, work-family balance, the impact of successive international tours on life balance, etc.

Dancers sometimes pay fees to other artists themselves, as dance projects include other collaborators: other dancers, technicians, musicians, consultants, set designers, lighting designers, etc. They sometimes have difficulty making officials understand the distinction between grant income earned for the entire project and income earned for their own purposes. This creates an additional barrier to timely access to benefits due to a lack of understanding of the employment realities of dance artists.

The impact of the pandemic has been very significant for dance artists. The live performance sector is still the last to recover. Everywhere, the arts and entertainment sector has been impacted even more severely than the accommodation and food service sectors. The GDP of the performing arts sector has fallen by 62% since last year (The Globe and Mail, March 11, 2020). Moreover, artists have paid the highest price for this loss: hours worked in the arts, entertainment and recreation sector as a whole have declined by 36.6% in 2020, and by more than 60% among performing arts workers. We believe it is important that the program be reviewed as soon as possible to ensure that it meets the government's promises of equity and social justice.

## **Recommendations**

That the employment insurance program becomes in its essence an income insurance program for dance artists by:

- Lowering the number of insurable hours required. The initiative to lower the number to 140 hours is a good step in this direction.
- Allowing hours to be accumulated from different jobs and employers.
- Developing a specific intermittence program so that dance artists can earn income between contracts and cultural seasons. Dance artists should be eligible even if they have a part-time job to support a decent level of income between season and contrats. The criteria and the monthly income offered by CRB of \$2000 per month (as originally conceived) seems to be a great floor from which to start the program. The program mechanism, accessibility and agility were really appreciated by all artists, who were understandably eager to get back to work.
- Funding the enhanced EI program through a mechanism in which government and employers contribute in addition to individual artists. Artists should not contribute to the system alone and their contribution should be carefully and fairly scaled. Contributions could be made either through “payroll” deductions or through the tax system.

- Allowing dance artists to terminate their enrollment in the Self-Employment Insurance program when they change careers.
- Encouraging the Canada Council for the Arts to allow artists to include employment insurance costs in their budgets when they fill out a project application form, to facilitate access to the program for all artists participating in the project.

*Thank you for the opportunity to offer suggestions for how professional dancers can be better supported across Canada through changes to the Employment Insurance program. We would welcome the opportunity to expand on our recommendations.*

**The Canadian Dance Assembly** (CDA) exists to be the voice of professional dance in Canada. It advocates for a healthy and sustainable environment in which Canadian professional dance can flourish. CDA cultivates a strong national voice for Canadian professional dance and encourages the development of resources for the field. Through conferences, workshops and convening events, we bring the dance community together from coast to coast to build a strong and vibrant community.

**The Regroupement québécois de la danse** (RQD) brings together and represents individuals and professional organizations working in dance, with the goal of promoting the advancement and influence of the choreographic art and contributing to the improvement of the conditions of dance practice.

**The Dancer Transition Resource Centre** (DTRC) is a national, charitable organization dedicated to helping dancers make necessary transitions into, within, and from professional performing careers. We also operate as a resource centre for the dance community and general public and support activities that improve the socio-economic conditions of artists across the country.

**Studio 303** exists to promote the evolution of live art, prioritizing the development of emerging practices in contemporary dance and interdisciplinary performance. This mandate continues to be advanced by new initiatives in order to adapt to the changing needs of artists, as well as the public's appetite for new discoveries.

**Dance Umbrella of Ontario** (DUO) is a not-for-profit provider of management services to Ontario's dance enterprises for over 30 years.

DUO actively seeks to facilitate the success of such enterprises. DUO strengthens the dance sector through pro-active engagement in strategic and progressive initiatives.



Canadian Dance Assembly  
L'Assemblée canadienne de la danse



REGROUPEMENT  
QUÉBÉCOIS DE  
LA DANSE



REFLECT + EVOLVE + REFRESH  
MÜRIR + ÉVOLUER + RÉINVENTER